Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251211-XI_2025_2-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : **XI-2025-2**

En exercice	**17**
Présents	**9**
Pouvoirs	**5**
Votants	**14**

L'an deux mille vingt-cinq,
le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Frédérique GAUVAIN, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : trois décembre deux mille vingt-cinq
-article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : F.GAUVAIN - J.C.VERDONCK - P.L.KERINO - P.DRUELLES - C.TRICOIRE - I.LEFRANC - C.GUEROUARD - O.DENFER - I.RONDOT
ABSENTS : C.LECLERC - J.SAUVAGET - V.ADAM-MOISSON - A.HUET - B.LAURENT - S.LE DAMANY - B.DE RENEVILLE - C.PELLISSIER
POUVOIRS : C.LECLERC à J.C.VERDONCK - S.LE DAMANY à F.GAUVAIN - J.SAUVAGET à P.DRUELLES - C.PELLISSIER à O. DENFER - B. DE RENEVILLE à I.RONDOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de séance.

Objet: Operations de fin d'exercice comptable 2025

Vu le code général des collectivités territoriale, article L 2311-2, L2312-1 à L2313-1 et suivants,

Vu le budget 2025 – budget principal – adopté par délibération III-2025-6 du 24 mars 2025, modifié par délibérations V-2025-1 du 26 mai 2025, VI-2025-3 du 3 juillet 2025, VII-2025-4 du 11 août 2025, IX-2025-2 du 23 octobre 2025, X-2025-4 du 27 novembre 2025,

Considérant la nécessité de procéder aux opérations comptables de fin d'exercice 2025 pour la poursuite l'exécution financière et préparation de l'exercice 2026,

Sur proposition de Madame le Maire,

Suite avis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide

- De glisser les crédits disponibles sur les Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements (AP/CP) en fin d'exercice comptables sur l'exercice 2026 tels que détaillés en annexe
- Donne mandat au maire de poursuivre cette décision et prendre les mesures nécessaires à son exécution.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251211-XI_2025_2-DE

Fait et délibéré à ARZON, le 11 décembre 2025

La Présidente,

Frédérique GAUVAIN

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Loïc KERINO

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le 22 DEC. 2025
Transmis au représentant de l'état le 22 DEC. 2025

Le Maire,

MAIRIE DE ARZON
56640

Frédérique GAUVAIN